

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT-PRIVAT DES PRÉS

Étaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémy CHAUSSADE, Françoise PICHOT, Jean-Marie TALLON, Denise RAGOT, Michaël FETY, Gilles SOUVETON, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Jacky CHANTRE, Sophie BELAY, Cyril CONDEMINE, Michel DENOST, Monique DUPUY, Joëlle JACQUEMENT, Maxime CHAUME, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Pascale PALMIER, Fabienne PICHOT, Kathleen SUMMERHAYES, Françoise TÉNES.

Absents Excusés : LOSMEDE Eric, Stephen HARRISSON, David CLAIRAUD, Laurence PAILLER (a donné pouvoir à Stéphane FERRIER), Huguette FAURÉ (a donné pouvoir à Brigitte HALLER).

Absents non Excusés : Lionel BRARD, Karl CHAPELOT.

Madame Sophie BELAYE a été désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Autorisation de lancer le projet de création d'une boulangerie et de faire les demandes de subventions Etat, Région, Département, etc.
- Travaux de voirie,
- De prendre une délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement imprévues avant le vote du budget primitif 2020.

ORDRE DU JOUR

1/ Autorisation de lancer un projet de création d'une boulangerie et de faire les demandes de subventions correspondantes :

Madame le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal le projet de création d'une boulangerie sur la Commune déléguée de Saint Antoine-Cumond. Une étude de faisabilité auprès des services de l'ATD est en cours de réalisation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer le projet et de demander les subventions correspondantes.

Mesure adoptée à l'unanimité.

2/ Travaux de voirie

Il a été décidé des travaux de voirie en investissement sur une partie de la route de Pleine Serve : l'impass de Pleine Serve sur la Commune déléguée de Saint Antoine-Cumond et une partie de la Route de Leynie sur la Commune déléguée de Festalemps.

Madame le Maire demande à Madame Monique DUPUY de quitter la Salle du Conseil pour ne pas prendre part à la discussion et au vote.

Monsieur Cyril CONDEMINÉ prend la parole et présente les 3 devis arrivés en Mairie :

- Entreprise BELLOT : 16.955,00 € H.T.
- Entreprise DUPUY et Fils : 19.319,80 € H.T.
- Entreprise JM DUBOIS : 22.316,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise DUPUY et Fils pour un montant de 19.319,80 € H.T et qui présente des garanties techniques supérieures aux autres prestataires.

Compte-tenu des conditions météorologiques, les travaux seront réalisés au printemps.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

3/Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement imprévues avant le vote du budget :

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget de 2019.

Mesure adoptée à l'unanimité

4/ Communauté de Communes : Transfert du siège/modification des statuts :

Lors de sa réunion en date du 22 août 2019, le Conseil Communautaire a adopté le transfert du siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye dans les locaux de l'ancienne Mairie de la Roche-Chalais, Place Emile CHEYLUD, 24490 LA ROCHE CHALAIS.

Le transfert du siège entraîne une modification des statuts qui doit être soumise à l'approbation des Conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts.

5/ Recensement de la population : création d'emplois d'agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Trois agents recenseurs ont été recrutés pour assurer celui-ci sur l'ensemble du territoire de la Commune et percevront une rémunération correspondante à leur fonction.

Il s'agit de : Madame Mary-Lise SIMON pour Saint Antoine-Cumond

Madame Céline CLAIRAUD pour Festalemps

Madame Julie COUILLAUD pour Saint Privat Des Prés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à créer les 3 emplois temporaires d'agents recenseurs et l'autorise à signer les contrats de travail correspondants

6/ SDIS : Convention "entretien des points d'eau"

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la défense incendie la Commune doit assurer les contrôles techniques périodiques destinés à évaluer les capacités des Points d' Eau Incendie. Pour ce faire il est possible de confier cette mission au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24).

Afin de formaliser la participation du SDIS à la réalisation de cette action il y a lieu d'établir une convention avec le SDIS 24 afin d'en préciser les conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'établissement de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

7/Décisions modificatives budget principal : mouvements de crédits

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emprunt pour l'aménagement des espaces publics 3ème tranche du bourg de Saint Privat Des Prés a été finalisé après le vote du budget et il a été décidé de retenir la Banque Postale avec un premier versement la première année pour avoir le taux le plus favorable. De ce fait cet emprunt n'était pas inscrit au budget primitif de la Commune.

En conséquence, il y a donc lieu de prendre une délibération modificative pour pouvoir régler la première échéance au 01/12/19 soit :

Pour la Section de Fonctionnement

- Augmentation de crédits de 200,00 € au compte 66111 (règlement des intérêts)
- Diminution de crédits de 200,00 au compte 60611 (Eau, Electricité)

Pour la Section d'Investissement

- Augmentation des crédits de 2500,00 € au compte 1641 (règlement du capital)
- Augmentation des crédits de 2500,00 € au compte 1321 (augmentation de recette suite à l attribution d'une subvention complémentaire)

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'intégration des travaux de voirie et investissement pour un montant de 25 800,00 € TTC, seront compensés par l'ouverture de crédits en recette de 25 800 € correspondant à l'attribution d'une subvention au titre du LEADER dans le cadre de la réalisation du cabinet médical.

8/ Demandes de subventions :

- Collège Jeanne d'Arc de la Roche Chalais

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du collège Jeanne d'Arc de la Roche Chalais sollicitant une participation au financement au voyage scolaire concernant 1 enfant de la Commune. Après discussion, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter :

Contre : 03 Abstentions : 15 Pour : 09

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 25 €

-Collège Antoine DELAFONT à Montmoreau

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du collège Antoine DELAFONT à Montmoreau sollicitant une participation pour le financement au voyage scolaire concernant 1 enfant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 25 €.

- L'Amicale Festalinoise.

Madame le Maire fait lecture du courrier au Conseil Municipal de l'Amicale Festalinoise dans lequel elle demande une subvention exceptionnelle pour présenter une exposition de peinture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 150,00 €

- Association sauvegarde du patrimoine

L'Association Sauvegarde du Patrimoine ayant effectué des achats pour le compte de la Commune pour un montant de 186,30 €, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rembourser cette somme à l'Association.

Demande acceptée à l'unanimité.

9/CNP Assurances :

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les contrats CNP pour 2020.

10/Produits phytosanitaires : demande de "Coordination Rurale de la Dordogne" - Mouvement Paysan :

Suite à une demande de la "Coordination rurale de la Dordogne-Mouvement Paysans" de se prononcer sur l'interdiction par arrêté municipal de produits phytosanitaires aux abords des propriétés privées, après débat, le Conseil a jugé qu'il n'était pas du ressort de la Commune d'établir un tel arrêté conformément à la jurisprudence du tribunal administratif de Rennes en octobre dernier et ne souhaite donc pas émettre d'avis sur cette question.

Pour justifier sa décision, le juge rappelle que le "ministre de l'Agriculture est chargé de la police administrative des produits phytopharmaceutiques" et que "le maire d'une commune ne peut en aucun cas s'immiscer dans l'exercice de cette police spéciale par l'édition d'une réglementation locale".

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole de St Privat :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré l'Inspecteur d'académie concernant la situation de l'Ecole de Saint Privat.

Il lui a assuré qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe dans l'immédiat. Mais si la situation devait perdurer dans les prochaines années cela risque de mettre l'existence même de l'école en question. Si tel était le cas, les conséquences pour la commune seraient dommageables pour son avenir.

Bibliothèque

Madame Monique DUPUY, responsable bénévole de la bibliothèque de Saint Privat Des Prés propose une animation pour tous les enfants de l'école de Saint Privat en Périgord dont le coût serait de 350,00 €. Cette animation consiste à faire intervenir la compagnie "Les Passagers du Vent" pour un spectacle musical. Elle demande si la Commune peut financer cette animation.

Le Conseil Municipal accepte que la Commune finance cette animation.

Fin de la séance à : 22 H 25

Diffusion :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- M.CHAUME
- D.RAGOT
- Fr. PICHOT
- L.PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- M. DUPUY
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- H FAURÉ
- C.CONDEMINE
- M. DENOST
- J JACQUEMENT
- S. HARRISON
- Fa PICHOT
- K. SUMMMERHAYES
- K.CHAPELOT
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- G SOUVETON
- F TENES
- D CLAIRAUD